

Conseil municipal du 4 avril 2012

L'an deux mille douze et le quatre avril, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le vingt neuf mars deux mille douze.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD.

Était absent ayant donné procuration Michel LECRENAIS pouvoir à Alain DUPOUY

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Lors de cette séance, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 8 février 2012

Monsieur Bernard MONNET, Président de la société de chasse ACCA de GAURIAC, ancien conseiller municipal est décédé. Les obsèques auront lieu le samedi 7 avril 2012 à 15h00 à l'église de Gauriac. Monsieur le Maire propose une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du compte administratif 2011 (René Arrighi)
- 2 – Approbation du compte de gestion 2011 (Robert Baldès)
- 3 – Affectation du résultat (Robert Baldès)
- 4 – Vote des 3 taxes (Robert Baldès)
- 5 – Vote du budget primitif 2012 (Robert Baldès)
- 6 – Vote des subventions 2012 (Robert Baldès)
- 7 – Indemnités des élus (Jean-Marie Arrivé)
- 8 – Travaux supplémentaires du mur du cimetière (Alain Dupouy)
- 9 – Raccordement postal, noms de rues (Christiane Sou)
- 10 – Informations diverses
 - Contrat d'éclairage public (Robert Baldès)
 - Réclamation concernant les panneaux des noms de rues (Robert Baldès)
 - Sécurité de la toiture du gymnase (Alain Dupouy)
- 11- Questions diverses

Robert BALDES en avant propos au vote du budget, regrette que les Gauricais n'aient pas participé à la réunion publique consacrée au budget communal, il n'y avait que deux personnes. Le dialogue est toujours constructif il faut que les citoyens fassent connaître leurs attentes, le budget concerne leur argent.

D12-04-06 Approbation du compte administratif du budget communal 2011, (rapporteur Christiane SOU)

Sous la présidence de Christiane SOU, adjointe, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2011 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses | 444 382,58 € |
| Recettes | 553 670,46 € |
| Excédent | 109 287,88 € |
| Excédent reporté | 268 554,57 € |
| Excédent de clôture | 377 842,45 € |

Investissement

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Dépenses | 194 050,16 € |
| Recettes | 240 636,48 € |
| Excédent | 46 586,32 € |
| Déficit reporté | 112 007,82 € |
| Déficit de clôture : | 65 421,50 € |

Restes à réaliser :

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 38 232,47 € |
| Recettes | 4 875,00 € |

Besoin de financement 33 357,47 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2011.

Vote : 12 pour

D12-04-07 Approbation du compte de gestion 2011 (rapporteur Robert BALDÈS)

Le Conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 13 pour

3 – D12-04-08 Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011, (rapporteur Robert BALDÈS)

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | | |
|---|----------|--------------|
| -résultat de l'exercice | excédent | 109 287,88 € |
| -résultat reporté de l'exercice antérieur | excédent | 268 554,57 € |
| -résultat de clôture à affecter | excédent | 377 842,45 € |

Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | | |
|---|----------|--------------|
| -résultat de l'exercice | excédent | 46 586,32 € |
| -résultat reporté de l'exercice antérieur | déficit | 112 007,82 € |
| -résultat comptable cumulé à reporter au D001 | | 65 421,50 € |
| -dépenses d'investissement engagées non mandatées | | 38 232,47 € |
| -recettes d'investissement restant à réaliser | | 4 875,00 € |
| -solde des restes à réaliser | | 33 357,47 € |

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002 279 063,48 €

Solde d'exécution N-1R001

Affectation en réserve R1068 en investissement 98 778,97 €

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------------|---------------------------------------|--|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 déficit reporté | R002 excédent reporté 279 063,48 € | D001 solde d'exécution N-1 65 421,50 € | R001 solde d'exécution N-1 |
| | | | R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 98 778,97€ |

Vote : 13 pour

D12-04-09 Vote des 3 taxes (rapporteur Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire rappelle que lors des réunions de préparation du budget il a été décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour la commune. Cette mesure est exceptionnelle. Par contre les collectivités n'ont pas de pouvoir sur les bases d'impositions qui diffèrent d'une commune à l'autre, en fonction du nombre de commerces par exemple. Jean-Marie ARRIVÉ précise que l'État applique une augmentation de 1,8%, que les Gauriacais subiront de toute façon.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des trois taxes par rapport à l'exercice 2011. Le produit attendu est de 247 860 €.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes pour 2012 comme suivant :

Taxe d'habitation : 12,62%

Taxe Foncière (Bâti) : 25,04%

Taxe Foncière (non Bâti) : 48,28%

Vote : 13 pour

D12-04-10 Vote du budget primitif 2012 (rapporteur Robert BALDÈS)

Après en avoir débattu lors des différentes réunions de la commission budget, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 qui s'équilibre comme suivant :

Fonctionnement

Recettes : 806 053,48 €

Dépenses : 806 053,48 €

Investissement

Recettes : 497 006,96 €

Dépenses : 497 006,96 €

Vote : 13 Pour

D12-04-11 Vote des subventions aux associations (rapporteur Robert BALDÈS)

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du Conseil municipal, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subvention allouée à leur association.

Culture et Loisirs

Mmes Gisèle SOU et Christiane SOU ne participent pas au débat et au vote de la subvention de Culture et Loisirs.

Pour l'association Culture et Loisirs le conseil municipal à l'unanimité, accorde 600 € de subvention pour 2012.

Vote : 11 pour

ADSHHG

Jean-Marie ARRIVÉ ne participe pas au débat et au vote de la subvention de l'Association Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde.

Pour l'association DSHHG le conseil municipal à l'unanimité, accorde 150€ de subvention pour 2012.

Vote : 12 pour

Le Conseil municipal au complet vote l'ensemble des subventions octroyées aux autres associations dont le détail est joint au budget primitif.

Vote : 13 pour

D12-04-12 – Indemnités des élus (Jean-Marie ARRIVE)

Jean-Marie ARRIVÉ rappelle que lors du premier mandat en 2001 les élus, Maire et Adjoint, avaient choisi de ne pas prendre la totalité de leur indemnité. Les finances communales ne le permettaient pas à cette époque. Par contre l'objectif à atteindre était de rétablir cette indemnité de façon à ce que les postes d'élus puissent être assurés par des personnes plus jeunes, cette compensation leur permettant d'assurer des fonctions électives.

Jean-Marie ARRIVÉ propose aux conseillers de modifier l'indemnité de fonction versée au Maire et aux Adjoints, dont la dernière modification date du 16 mars 2008.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} mai 2012 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints ;

- 31% de l'indice 1015 pour le maire
- 8,25% de l'indice 1015 pour les adjoints.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Vote : 13 pour

D12-04-13 Travaux supplémentaires mur du cimetière (rapporteur Alain DUPOUY)

Alain DUPOUY informe les conseillers de l'avancement des travaux de réfection du mur du cimetière. Quelques disfonctionnements sont à signaler et des pierres supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil municipal donne un avis favorable pour un avenant de 5% maximum au marché à procédure adaptée accepté le 7 décembre 2011. Les crédits nécessaires seront rajoutés au budget primitif 2012, après réception du devis, par décision modificative au prochain conseil municipal.

Vote : 13 Pour

D12-04-14 Raccordement postal noms des rues (Christiane SOU)

La pose des panneaux de noms de rues est terminée et la distribution des numéros est en cours ainsi que l'information auprès des administrations (La Poste, Gendarmerie de Bourg, Pompiers, ERDF GRDF, SIAEPA, SMICVAL, Orange, Impôts, cadastre, CARSAT)

Jean-Louis GUIRAUD signale qu'il est possible de gérer le changement d'adresse sur internet. Alain DUPOUY confirme et précise qu'il faut créer un dossier, avoir les références des différents organismes, caisse de retraite par exemple.

L'information sera mise dans le journal de la commune et sur le site de Gauriac.

- service-public.fr
- logement
- je déménage et modification d'adresse

Christiane SOU rappelle aux conseillers que la décision de modifier le tableau des voies communales, nouveaux noms de rues et places a été votée le 29 juin 2011.

Aujourd'hui elle apporte les précisions suivantes sur deux points :

- Impasse de la Guichette, remplacé par Chemin de la Guichette
- Chemin du moulin de Grenet, remplacé par Chemin du Jonc.

Vote : 13 pour

10 – Informations diverses

➤ Contrat d'éclairage public (Robert BALDÈS)

Suite à la consultation de plusieurs entreprises pour le contrat d'entretien de l'éclairage public, l'entreprise Serge ARNAUDIN a été retenue pour ses compétences, son offre de prix, sa proximité pour les interventions sur site.

Sur 6 entreprises contactées (PEREZ Castillon la Bataille – URD SOBECA – SOTREL – STTP – SPIE - ARNAUDIN) 2 ont communiqué leur devis.

- SPIE pour un montant de 2604,29€ TTC
- ARNAUDIN pour 3342,34€ TTC

Après une étude et une analyse des propositions avec le commercial de la SPIE à MARTILLAC, le contrat type n'a pas été envoyé à la Mairie. Ce contrat de maintenance devait faire figurer clairement que les changements de câble d'alimentation, les remplacements de fusibles, les déplacements consécutifs à une erreur de signalement, les

reprises suite à une erreur EDF et les réglages si besoin, figuraient bien dans le marché à passer pour une année. Il n'était pas question de signer un simple devis imprécis, d'autant que le délai d'intervention de 7 heures pour changer une lampe figurant sur le devis est passé à 24h00 non confirmés par écrit. Le coût d'intervention hors contrat d'entretien de 107€ HT 127,97€ TTC de l'heure pour une nacelle et 2 personnes venant de MARTILLAC conduit à un coût annuel supérieur à l'entreprise ARNAUDIN de SAINT SEURIN DE BOURG. Sur 2 années « 2010 – 2011 » cette entreprise a réalisé 13 interventions hors dépannage des lampes, sans surcoût pour la collectivité.

Le contrat de maintenance avec l'entreprise ARNAUDIN est accepté.

➤ **Réclamation panneaux des noms de rues (Robert BALDES)**

À la demande de Monsieur Albert SIMON, Monsieur le Maire fait lecture de son courrier portant réclamation sur la pose de panneaux de noms de rues, qui sera publié dans le prochain journal de Gauriac.

Robert BALDÈS communique le contenu de la réponse qui sera également publiée.

Robert BALDÈS remercie les concitoyens qui interviennent dans la vie municipale y compris par écrit. C'est avec plaisir que la publication de ces courriers est effectuée dans le journal de la commune, ou portée à l'ordre du jour d'un Conseil municipal, dans le respect de la courtoisie des propos échangés bien entendu.

➤ **D12-04-15 Sécurité toiture du gymnase (Alain DUPOUY)**

Alain DUPOUY communique l'offre de prix d'Étanchéité Blayaise pour la pose d'une ligne de vie sur le gymnase qui s'élève à 5 559,03€ HT (6 648,60€ TTC). Pour des raisons de garantie il est impératif que l'entreprise qui a réalisé les travaux de réfection de la toiture effectue la pose de la ligne de vie puisqu'il faut percer la couverture en tôles ondulées pour la fixer. Cette ligne de vie est indispensable en matière de sécurité pour pouvoir réaliser des travaux sur la partie haute du gymnase. Le financement est prévu au budget primitif 2012.

Vote : 13 pour

11- Questions diverses

➤ **Jean-Marie ARRIVÉ** félicite le personnel communal pour sa promptitude lors de la pose des panneaux de noms de rues.

Il assistera à la prochaine réunion du SIAEPA.

Village fleuris 2011

La commune de Gauriac a reçu le 1^{er} prix du concours départemental des villes et villages fleuris 2011. Un bon d'achat de 155€ pour la commune a été remis à Monique BERNARD lors de la remise des prix. Les agents de la commune sont félicités pour leur travail.

D'autre part ont été récompensées :

Mesdames Nathalie NEUWE, Marcelle MICHEAU, Martine BLOUIN, dans la catégorie jardins et Madame Jeanne BERNARD dans la catégorie jardins et potagers.

Le conseil municipal adresse ses sincères félicitations aux récipiendaires.

➤ **Alain DUPOUY** appelle les conseillers à participer à la journée du samedi 7 avril dans le cadre de la semaine du développement durable. Le thème de cette année est « Nettoyer Planter Fleurir à Gauriac ».

➤ **Christiane SOU** remercie la donatrice de confitures pour les bénéficiaires de la banque alimentaire.

Elle participera à la réunion de la Commission des Impôts Directs de la CDC, et à la réunion du SIRP le jeudi 5 avril 2012.

➤ **Christian SCHMAUCH** demande que les grilles de protection autour des moteurs des groupes de climatisation à La Gabare soient rapidement refixées.

➤ **Jean-Christophe MARMEY** propose de faire une information sur la réglementation de la vitesse dans le bourg de la commune, sur le journal municipal et sur le site.

Il a rencontré un plombier chauffagiste afin d'étudier une solution d'économie de chauffage pour l'École.

La première solution préconisée est le respect de la fermeture des portes et fenêtres après chaque utilisation. La pose d'un système sur les portes qui coupera le chauffage lors de l'ouverture est coûteuse.

➤ **Robert BALDÈS**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convocation pour le 2 mai 2012 est parvenue pour un bornage judiciaire chez Mme Annie VELLA à Marmisson. Le géomètre qui avait préconisé un piquetage amiable n'a pas obtenu l'accord de Mme Annie VELLA faisant référence à un acte ancien qui dit qu'elle est propriétaire du terrain

jusqu'à la masse rocheuse. Le repérage proposé justifie un petit passage entre sa parcelle et la falaise ce qui laisse présumer que sous l'effet des intempéries ou de diverses purges rocheuses que la falaise avait reculée. En mars 2011 le géomètre devait rechercher un acte plus récent pour contrôler qu'il indiquait les mêmes références. Depuis la commune est restée sans information. Un nouveau rendez-vous est programmé avec le géomètre avant toute décision.

Séance levée à 21h35